

**Assemblée communale de Mont-Vully**  
**du mardi 30 avril 2019 à 20 h 00 à la Jordila à Lugnorre**

C'est en présence de 102 personnes que M. P.-André Burnier, syndic, ouvre et préside cette assemblée communale de printemps.

La presse est représentée par : Mme Kohler du Murtenbieter et M. Wirtz du Freiburgernachrichten ; Le journal la Broye est excusé.

Cette assemblée a été convoquée par insertion dans la F.O. no 15 du 12.04.2019, par affichage aux piliers publics et par envoi de tous-ménages. Personne n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, l'assemblée est déclarée valablement constituée.

Scrutateurs : Mme Brigitte Hirschi-Lizzola et M. André Gross

Personnes habilitées à voter : 97, majorité : 49 et 5 personnes n'ont pas le droit de vote.

Tractanda de l'assemblée

1. Procès-verbal de l'assemblée du 4 décembre 2018
2. Comptes communaux 2018
  - 2.1. Compte de fonctionnement, présentation et approbation
  - 2.2. Compte des investissements, présentation et approbation
3. Présentation du plan financier 2019 – 2023
4. Conduite d'eau potable route Pré du Pont à Sugiez, présentation et approbation
5. Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire, présentation et approbation
6. Nomination d'un nouveau membre de la commission d'urbanisme
7. Divers

**1. Procès-verbal de l'assemblée du 4 décembre 2018**

Ce procès-verbal a été mis en consultation sur notre site Internet et à disposition au bureau communal pour consultation. Personne n'ayant de remarque à formuler, il est passé au vote.

Vote de l'assemblée : Le procès-verbal, tel qu'il est rédigé, est approuvé sans remarque.

**2. Comptes 2018**

**2.1. Compte de fonctionnement, présentation et approbation**

Par le biais d'une présentation à l'écran, Mme Andrea Ney, responsable du dicastère des finances, nous présente en détail les principales charges et produits du compte de fonctionnement. Elle met en exergue les principales différences avec le budget et donne quelques explications pour les postes importants des dépenses. Le compte de fonctionnement boucle avec un total de charges de Fr. 16'758'070.- et des recettes de Fr. 17'204'198.-, ce qui fait ressortir un bénéfice pour le compte de fonctionnement de Fr. 446'128.-.

Par son président M. Guggisberg, la commission financière confirme qu'elle s'est réunie le 28.03.2019 afin d'analyser la comptabilité 2018. M. Guggisberg relève que les charges sont bien maîtrisées et se réjouit de la santé financière de la commune. Il relève également que le rapport de la fiduciaire qui a contrôlé les comptes est positif et ne révèle aucune inexactitude. Il propose à l'assemblée d'accepter le compte de fonctionnement tel qu'il est présenté.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : Le compte de fonctionnement 2018, qui présente un bénéfice de Fr. 446'128.-, est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

**2.2. Compte des investissements, présentation et approbation**

C'est à nouveau Mme Ney qui nous donne lecture des différents montants comptabilisés dans les investissements 2018, avec quelques explications des différences constatées entre les comptes et le budget établi. Dans l'ensemble, les charges d'investissements sont conformes au budget établi.

Questions : aucune

Pour la commission financière, M. Guggisberg relève que les investissements effectués correspondent à une nécessité et s'inscrivent dans la suite logique du développement de notre commune. Il précise que la commission a contrôlé les différents investissements et propose à l'assemblée d'approuver ces comptes d'investissements 2018 tel qu'ils sont présentés.

Vote de l'assemblée : Les comptes des investissements 2018, avec des charges pour Fr. 1'095'687.- et des recettes de Fr. 568'275.- sont approuvés, sans avis contraire.

### **3. Présentation du plan financier 2019 - 2023**

Ce plan financier nous est présenté par Mme Ney qui nous détaille les montants prévus par chapitre pour les investissements de 2019 à 2023. Elle précise que le plan financier est un outil de travail pour le Conseil communal et qu'il n'est pas mis au vote. Il permet à la commune de prévenir l'évolution financière des charges et des produits ; il définit également la capacité d'investissement de notre commune.

Questions : aucune

M. Guggisberg précise que toutes les informations nécessaires ont été transmises à la commission financière et qu'un examen approfondi a été fait. Ce plan financier tient compte de l'ensemble des investissements prévus et des charges liées à ceux-ci. La commission financière considère que le plan financier est réaliste.

A la suite de tous ces chiffres, notre syndic adresse des remerciements à la responsable du dicastère des finances Mme Ney, à Mme Mettraux pour la tenue de la comptabilité, ainsi qu'à ses collègues du Conseil communal pour la gestion financière de leurs dicastères.

### **4. Conduite d'eau potable route Pré du Pont à Sugiez, présentation et approbation**

En parallèle des travaux de rénovation du trottoir de la route du Pré du Pont, la commune pourrait profiter de ces travaux pour remplacer la conduite d'eau potable en mauvais état se trouvant sous ce trottoir. Le budget prévu est de Fr. 120'000.-. C'est M. Ralph Erhart qui nous détaille les travaux prévus pour le remplacement de cette conduite d'eau potable et précise que cet investissement sera financé par le fonds de renouvellement.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : Le remplacement de la conduite d'eau potable de la route Pré-du-Pont d'un montant de Fr. 120'000.-, financé pour le fonds de renouvellement, est approuvé, sans avis contraire.

### **5. Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire, présentation et approbation**

La gestion du Pavillon du Vully a été reprise par la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2019. De ce fait, un règlement communal doit être adopté par l'assemblée communale pour gérer cette structure d'accueil. C'est Mme A.-Claude Javet qui nous présente ce nouveau règlement, en nous détaillant les principaux points. Il régit l'organisation ainsi que les conditions de fréquentation de cet accueil, qui se trouve dans les locaux de l'école primaire de Lugnorre. Il définit également les conditions de facturation et les responsabilités qui incombent aux responsables de l'accueil.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : Le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire est approuvé, sans avis contraire.

### **6. Nomination d'un nouveau membre de la commission d'urbanisme**

Cette commission est constituée de 7 membres et, suite à la démission de M. François Laurent pour raisons professionnelles, cette place est à repourvoir. Profitant de la retraite de M. Ischi comme secrétaire communal, le Conseil communal propose de le nommer à la commission d'urbanisme, afin de pouvoir bénéficier de son expérience dans ce domaine, surtout pour la partie qui concerne le secteur du Haut-Vully. C'est notre syndic, M. Burnier qui nous détaille cette proposition et qui relève

qui précise que cette opportunité de conserver le vécu de M. Ischi pourra être bénéfique pour la commune dans le futur.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : La proposition de nommer M. Willy Ischi à la commission d'urbanisme est approuvée, sans avis contraire.

## **7. Divers**

### **Plan d'aménagement de la commune, secteur du Haut-Vully**

Notre syndic informe l'assemblée que ce dossier est actuellement dans les mains de la Direction de l'Aménagement du territoire et les constructions à Fribourg. Il est actuellement bloqué par un recours concernant l'IBUS proposé dans la zone RFD (résidentielle à faible densité) inscrit dans notre règlement communal d'urbanisme. La DAEC devra prendre une décision sur ce recours, qui bloque actuellement plusieurs dossiers de construction. Il espère qu'une décision interviendra dans le courant de cet automne afin de débloquer la situation.

### **Coopérative d'habitation**

C'est notre vice-syndic, M. Guy Petter, qui informe l'assemblée que les 27 appartements construits à Sugiez sont actuellement tous occupés par des gens du Vully ou de la région. L'assemblée générale de la coopérative a validé dernièrement les comptes de construction de ces immeubles, qui bouclent selon les budgets établis de Fr. 10'4000'000.-. Notre commune est représentée au sein du bureau de la coopérative par 3 membres du Conseil communal. Il adresse encore des remerciements à la famille Guinchard pour le don octroyé en faveur de la construction de ces immeubles.

### **Habits et textiles à la déchetterie**

M. François Petter en charge du dicastère des déchets nous donne quelques explications concernant le recyclage des vêtements et la procédure à suivre. Il nous précise que la population peut utiliser de simples sacs à poubelle pour introduire les habits usagés dans les containers de la Croix-Rouge. Il nous informe également qu'une journée portes-ouvertes est prévue au centre de la Croix-Rouge à Rosé. Un lien Internet sera inscrit sur notre site Internet pour ces informations.

### **Matinée d'informations pompiers et samaritains**

M. Petter nous informe qu'une matinée spécifique d'informations et de démonstrations est organisée à la déchetterie de Lugnorre par les pompiers et les samaritains, le samedi 18 mai 2019. Il est également prévu une petite agape à midi.

### **Fête Nationale du 1<sup>er</sup> août 2019**

Cette manifestation est prévue sur la place de l'école de Nant, comme l'année dernière. Des informations seront transmises à la population en temps voulu.

### **Départ de Mme Sandrine Simonet et retraite de M. Willy Ischi**

Après 12 ans d'activités au sein de l'administration communale du Haut-Vully et par la suite de la commune de Mont-Vully, Sandrine Simonet a émis le vœu de voir d'autres horizons et a donné son congé comme responsable du contrôle des habitants pour la date du 15 juin 2019. C'est notre syndic, M. Burnier qui nous retrace son parcours depuis le début de son apprentissage en 2007. Il relève les aptitudes professionnelles de Sandrine, son sens de l'organisation et les qualités de ses services pour l'accueil des personnes à notre guichet. Chacun regrettera son départ, mais comprendra sûrement sa motivation qui la pousse à découvrir des nouvelles perspectives. M. Burnier remercie chaleureusement Sandrine pour son engagement et lui souhaite tout de bon pour la suite de ses activités.

M. Willy Ischi, administrateur communal va lui également quitter la commune à fin juin 2019, puisqu'il arrive à l'âge de la retraite. C'est également M. Burnier qui nous commente les 29 ans d'activités de M. Ischi tout d'abord dans la commune du Haut-Vully, puis de Mont-Vully depuis la fusion en 2016. Ses qualités professionnelles, son investissement pour la collectivité publique et sa disponibilité ont été des atouts essentiels pour l'administration communale. Il a su se mettre au service de la collectivité, tout en gardant un sens humain dans les relations qu'il a eues avec notre population. M. Burnier le remercie pour toutes ces années passées au service de notre commune et lui souhaite le meilleur pour une retraite bien méritée.

Ces deux personnes reçoivent les applaudissements de l'assemblée et un petit présent leur est remis par le Conseil communal.

M. Ischi retrace son parcours avec quelques anecdotes qui se sont passées durant ses activités au sein de la commune. Il adresse également des remerciements à toutes les personnes qu'il a côtoyées durant ces activités et souhaite plein succès à son remplaçant, M. Siffert.

M. Burnier présente M. Frédéric Siffert, remplaçant de M Ischi, qui débutera ses activités au sein de la commune le 01.06.2019. Il précise également que pour remplacer Mme Simonet, la commune a engagé Mme Liliana Corucho, qui débutera également ses activités le 01.06.2019.

M. Burnier informe encore les citoyens présents que la prochaine assemblée communale aura lieu le mardi 3 décembre 2019 à Nant.

### Parole à l'assemblée

*Michel Petter* Il nous fait part de sa satisfaction en faveur de la réalisation du remaniement forestier des Fives, dont il est également un propriétaire concerné et convaincu par l'utilité du bois. Il remercie la commune d'avoir réalisé ce projet qui comprend une surface de 16 hectares. Il nous précise qu'une fête forestière est prévue avec une meule à charbon et des thèmes sur la faune et la flore les week-ends des 14 et 21 juin 2020. Il fait un appel pour d'éventuels volontaires et sponsors pour l'organisation de cette manifestation (contacts : Michel Petter de Lugnorre ou Cédric Derron de Sugiez).

*P.-A. Burnier* Il remercie M. Petter de son intervention et le félicite de son initiative pour l'organisation de cette manifestation en 2020.

*M. Chenaux* Il nous informe que le Conseil communal de Milvignes s'est inquiété du programme de restructuration du « Géant Jaune » dans le cadre de la fermeture de bureaux postaux. Cette commune a transmis une proposition de courrier aux 2'212 communes suisses demandant au Conseil fédéral d'intervenir. Il demande donc au Conseil communal de Mont-Vully si une suite a été donnée à cette proposition de courrier, surtout dans la perspective du maintien de la poste de Sugiez ?

*P.-A. Burnier* Il lui répond que le Conseil communal, bien que conscient des problèmes liés à la fermeture des bureaux de poste, n'a pas donné suite à ce courrier.

*M. Blattmann* Il souhaite avoir la position du Conseil communal concernant la nouvelle technologie 5G ?

*P.-A. Burnier* Il précise que le Conseil communal a découvert dernièrement que l'antenne Swisscom à Sugiez était équipée de cette nouvelle technologie. Le Conseil communal en a discuté et a prévu l'envoi d'un courrier à Swisscom, avec copie à l'OFCOM et au SeCA, pour souligner notre mécontentement d'être mis devant le fait accompli et le fait que les résultats de l'étude en cours sur les effets néfastes ne sont pas encore connus.

*D. Noyer* Il relève que le Conseil communal a discuté de ces problèmes lors de sa séance d'hier soir et il nous détaille les procédures à suivre lorsque qu'il y a des travaux sur les antennes. Pour la technologie 5G, il n'y a pas de travaux à réaliser sur l'antenne et donc pas de demande à faire au niveau d'un permis de construire à délivrer par la commune ou la Préfecture.

*M. Stabrowski* Il rappelle sa demande faite lors de la dernière assemblée concernant le trafic sur la route du chemin d'Erpin – rue du Château à Mur et relève que la construction des 3 immeubles à la rue du Château va débuter. Il précise également que Swisscom devra ouvrir la route pour l'installation de la fibre optique et estime que c'est peut-être le moment de profiter de ces travaux pour aménager quelque chose pour freiner la circulation.

*M. Droz* Il relève que la commune a effectué plusieurs contrôles radar dans le cadre d'une étude de trafic sur les routes de la commune. Une étude a également été faite dans le cadre de la route cantonale, par le biais du projet Valtraloc. Il a été estimé qu'il n'y avait pas besoin de faire quelque chose pour le moment. Sur le site de la commune, un tableau représente les statistiques de nos contrôles radar effectués.

*M. Stabrowski* Il relève que pour se rendre à Salavaux, il y a 3 possibilités et, que sur les 3 routes à disposition, seule la rue du Château n'a pas de modérateur de trafic. Il estime que les 3 routes doivent être traitées de la même manière.

*M. Droz* Il répond qu'il a lui-même fait l'essai avec un système de navigation et qu'effectivement, c'est la rue du Château qui est indiquée pour le trafic.

*M. Stabrowski* Il insiste sur le fait que la route du Château doit être traitée de la même manière que les 2 autres routes qu'il a mentionné. Il regrette que la commune ne fasse rien et relève que des réactions pourraient provenir par d'autres moyens.

*P.A. Burnier* Il relève qu'effectivement aucune suite n'a été gracieuse à cette intervention, mais la discussion a été ouverte au sein du Conseil communal et la décision a été prise de ne pas donner suite. Il précise

également que ces demandes deviennent récurrentes dans les secteurs des axes secondaires (restrictions de vitesse, modérateurs de trafics, panneaux etc...) Le Conseil communal est confronté à ces diverses demandes et se pose la question de devoir donner ou non suite à ces demandes en sachant que l'on ne pourra pas satisfaire tout le monde. Le Conseil communal comprend la sensibilité des gens qui sont concernés par la problématique de trafic, mais s'il veut contenter tout le monde, il faudra alors revoir la planification en général, ceci sans avoir l'assurance d'avoir l'accord du Service des Ponts et Chaussées.

M. Stabrowski Il pense éventuellement qu'une étude globale pourrait apporter des éléments concrets pour effectuer des aménagements à certains endroits.

M. Lederrey Il remercie la commune et les citoyens pour les décisions positives prises en faveur des jeunes, dans le cadre des investissements effectués (beach volley notamment). Il rappelle également le projet « Vully aujourd'hui » qui propose de rassembler les gens pour débattre de différents thèmes ; un panneau est installé à la sortie de la salle pour présenter les activités de ce groupe. Il invite les citoyens à se mobiliser pour rejoindre ce groupe.

Mme Blättler Elle a pris connaissance de l'article dans le commune-info concernant le recyclage des déchets. Par contre elle se dit surprise qu'à la déchetterie à Sugiez, il n'y ait pas de containers à déchets verts et lorsqu'elle a demandé au préposé comment faire, on lui a répondu qu'il n'y avait pas de solution à la déchetterie et qu'il fallait les mettre à la poubelle.

F. Petter Il relève tout d'abord qu'à Lugnorre, il y avait un container à déchets installé à l'intérieur de la déchetterie. Il a été supprimé par la suite parce qu'à Sugiez, il n'y en avait pas (égalité de traitement) et que l'utilisation de ce container posait passablement de problèmes, notamment au niveau de notre règlement qui stipule que le recyclage des déchets est calculé au poids. Il relève qu'il existe d'autres alternatives de recycler ces déchets verts (compostage, collaboration avec plusieurs voisins ou dans le cadre de la famille..) Il précise que la commune ne peut pas changer de position étant donné le règlement déjà approuvé.

Mme Blättler Elle relève que les propriétaires de maison ont plus de facilité de trouver une solution qu'un locataire d'appartement. C'est n'est pas évident de faire un composte sur le balcon. Ce n'est pas non plus une question financière.

F. Petter Il défend la position du Conseil par le fait que la commune ne peut pas adapter des solutions individuelles. Il y a un règlement et des possibilités de recyclage mises en place par la commune.

M. Derron Il relève que les déchets verts peuvent être apportés directement au Centre de compostage du Seeland qui est payant et ouvert tous les jours de la semaine.

P.-A. Burnier Il rappelle les solutions mises en place par la commune pour le ramassage des déchets et rappelle que la décision de supprimer les containers verts dans les déchetteries a été prise parce que la gestion n'en était pas satisfaisante et posait bien des problèmes. Une solution en commun dans les immeubles collectifs pourrait être une alternative.

Plus personne ne demandant la parole dans les divers, notre syndic adresse encore des remerciements aux personnes présentes pour leur participation active, à ses collègues du Conseil, aux employés communaux, aux membres des commissions, ainsi qu'au corps de sapeurs-pompiers et aux organes de conduite. Il souhaite à chacune et à chacun une bonne fin de soirée et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Il est 21 h 40 lorsque P.-André Burnier lève l'assemblée.

Le secrétaire : W. Ischi



Le syndic: P.-André Burnier